



# Evaluation par les Acteurs du service de l'eau

## Concept pour l'évaluation des impacts du projet EPA-V



---

# TABLE DES MATIERES

---

1.	Contexte.....	3
2.	Introduction a la methode d'evaluation par les acteurs.....	3
3.	Objectifs de l'evaluation par les Acteurs .....	4
4.	Methodologie .....	4
4.1	Définition du cadre d'évaluation .....	4
4.2	Répartition géographique de l'évaluation.....	5
4.3	Les acteurs, et leur rôle dans l'évaluation.....	6
4.4	Mise en œuvre et modalités de la phase de terrain.....	9
5.	Analyse, Validation et Documentation.....	11
6.	Planification .....	12
7.	Budget.....	12
	Annexe 1: Principes généraux à considerer pour l'évaluation par les acteurs.....	13
	Annexe 2: Processus et planification de l'Evaluation par les acteurs .....	14
	Annexe 3: Cadre d'évaluation .....	15
	Annexe 4: Termes de Références (TdR) des facilitateurs.....	20
	Cadre d'évaluation.....	21
	Cadre d'évaluation.....	25

---

## 1. CONTEXTE

---

Le projet EPA-V mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation avec le soutien financier de la DCC à Verrettes, Lachapelle et Savanette poursuit l'objectif de renforcer les acteurs locaux du secteur EPA pour la durabilité des services fournis au moyen d'interventions à trois niveaux: la construction/réhabilitation d'infrastructures EPA, le renforcement des capacités des acteurs, et le partage des expériences et pratiques du projet.

La cinquième phase du projet se termine en mars 2016, après quatre ans et demi, bouclant ainsi près de vingt ans d'intervention dans le secteur par le financement de la Coopération Suisse.

Une évaluation du projet à mi-parcours avait été menée en août 2013. A la suite de laquelle certaines réorientations stratégiques avaient été opérées, pour concentrer les actions vers plus de durabilité. Une évaluation sectorielle a quant à elle été menée en 2014 par la DDC, afin de déterminer la contribution Suisse au secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement en Haïti. A ce titre, les projets d'HELVETAS constituent une partie importante de l'analyse. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence l'évolution de l'appui au secteur, ainsi que les éléments de durabilité sur un large échantillon d'actions.

Un travail de capitalisation des expériences du projet EPA a également été réalisé dans le cours de l'année 2015, pour rassembler et synthétiser les leçons tirées de nombreuses années d'intervention dans le domaine de l'Eau potable et de l'Assainissement, par les équipes d'HELVETAS.

Ces différents éléments offrent un point de vue sur les interventions et sur les défis, qui permet de développer de nouvelles propositions pour adapter l'appui du programme en Haïti et atteindre une meilleure efficacité. En plus de cet exercice, une évaluation finale, focalisée sur les approches du projet et leur adaptation au contexte a aussi été menée en février 2016. Celle-ci nous renseigne sur l'évolution globale des méthodes et de la stratégie du projet, et a permis d'analyser quelles étaient les approches les plus adaptées au contexte actuel et à ses évolutions probables pour augmenter le niveau d'accès au service de l'eau et à l'assainissement par les populations rurales, et améliorer leurs conditions de vie.

Les changements constatés par les usagers des services d'eau et d'assainissement sont généralement connus de façon quantitative par le projet, au travers des réalisations. Par contre, la perception des usagers à propos des changements vécus, ainsi que les répercussions directes et indirectes sur les conditions de vie n'ont jusqu'ici pas été mesurées. Voici donc l'objet de ce dernier travail, qui consistera à l'évaluation participative par les usagers, de ces changements.

---

## 2. INTRODUCTION A LA METHODE D'EVALUATION PAR LES ACTEURS

---

La méthode a été développée par la Banque Mondiale à l'origine, connue sous le nom de Beneficiary Analysis (i.e. Lawrence Salmen – BA an approach described):

- Est une méthode d'évaluation qualitative utilisant systématiquement la consultation des acteurs d'un projet pour évaluer leur perception
- Cette méthode est ainsi complémentaire aux traditionnelles enquêtes et évaluations plus quantitatives

Les évaluations conduites en Amérique Latine et en Afrique (voir: [Beneficiary Assessment – a participative approach for impact assessment](#)) ont adopté une approche qui ajoute un élément « d'évaluation par les pairs », pour mesurer l'impact des projets. Ses caractéristiques sont :

- La participation basée sur le principe d'évaluation par les pairs

- La facilitation du processus, et le minimisation des biais d'enquête, par l'absence de l'équipe du projet
- Emphase sur les aspects qualitatifs (qu'est-ce qui a changé, pourquoi?...)
- Les perceptions comptent plus que les éléments précis
- Basé sur les connaissances et les expériences des acteurs locaux
- Utilisation de la méthode « Evaluation rurale participative » et de la triangulation sont importantes dans l'analyse

Selon la DDC, l'évaluation par les acteurs permet d'obtenir une perception honnête des impacts sur le développement, et d'utiliser les résultats pour adapter et orienter les processus. (voir : [SDC Beneficiary Assessment - How to Note](#))

Cette méthode d'évaluation s'adapte aux différents contextes et aux besoins. Elle doit toutefois répondre aux principes suivants (voir les détails dans l'Annexe 1):

- La participation et l'appropriation
- L'inclusion
- La représentativité
- La différenciation
- La qualité auto-critique de l'analyse
- La réactivité

En particuliers:

- L'évaluation par les acteurs offre la vision des personnes sur les résultats d'un projet, et non pas sur les méthodes de ce projet
- L'évaluation par les acteurs doit s'assurer que les personnes expriment librement leur opinion et son attentivement écoutées sans interférence des équipes ou de partenaires de mise en œuvre.

---

### 3. OBJECTIFS DE L'EVALUATION PAR LES ACTEURS

---

L'objectif principal est de comprendre quels sont les perceptions des éléments de changements principaux dans la vie des usagers du service de l'Eau et de l'Assainissement dans les zones d'intervention en rapport avec les résultats du projet EPA-V. C'est aussi de comprendre quels sont les perceptions des autres partenaires, comme les autorités locales, les comités de gestion et les services techniques, constructeurs de latrines, sur les changements intervenus dans leurs activités et dans leur rôle en général, dans le courant de la mise en œuvre du projet.

En deuxième temps, l'évaluation doit également permettre de comprendre quelles sont les perspectives de ces acteurs afin de poursuivre ou de réagir aux changements.

---

### 4. METHODOLOGIE

---

A aperçu général du processus est donnée en Annexe.

Les aspects méthodologiques principaux sont soulignés ci-après, mais des évolutions et adaptations pourront être apportées lors des formations et suites aux tests.

#### 4.1 Définition du cadre d'évaluation

En principe, il est souhaitable que les citoyens observateurs (évaluateurs) disposent d'une large flexibilité pour poser leurs propres questions, basées sur leurs propres considérations.

D'une autre part, il faut que l'évaluation maintienne ses objectifs pour l'analyse des impacts, tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement, par la formulation d'objectifs clairs.

Ceux-ci sont établis, comme étant:

- La perception du rôle des acteurs dans la mise en œuvre d'un SAEP et de sa gestion
- La perception des clients du service de l'eau sur les changements sociaux, économiques et sanitaires consécutifs aux changements opérés sur le niveau de service ou sur l'accès.
- La perception des populations concernées sur les effets du projet en termes de changement de comportement pour l'hygiène, l'amélioration des conditions d'accès à l'assainissement, la prévalence des maladies hydriques et l'appropriation de la thématique de l'assainissement individuel.
- Perception (niveau de satisfaction) du service de l'eau
- Perception (niveau de satisfaction) de l'attribution des rôles et des responsabilités
- Perception (niveau de satisfaction) des CAEPA / TEPAC et Autorités Locales sur les appuis offerts par le projet, et adéquation avec les besoins
- Perception des constructeurs de latrines sur le marché de l'assainissement, sur les efforts d'augmentation de la demande de la part du projet, et sur leurs compétences à répondre à la demande.
- Perspective des acteurs en général sur l'évolution de leur rôle et de leur implication dans le service de l'eau et pour l'assainissement individuel et l'hygiène

La nature des informations récoltées doit être équilibrée entre :

- a) Information quantitative
- b) Information qualitative dérivée de l'interprétation des perceptions et des niveaux de satisfaction
- c) La description et l'information narrative (témoignage, etc..)

## 4.2 Répartition géographique de l'évaluation

La sélection géographique de la zone d'évaluation est basée sur le principe de la représentativité, mais prend également en compte certains aspects logistiques. En effet, sachant que le projet agit à la fois dans des zones d'habitations dispersées, isolées dans les mornes, mais aussi dans agglomérations, et ceci dans trois communes différentes et éloignées, le principe retenu sera celui de la représentativité des habitats et des modes d'accès, et non pas des communes d'intervention. Les communes de Lachapelle et Verrettes constitue une unité d'évaluation, et Savanette une autre.

Un total de 22 SAEP ou Point d'Eau (PE), ont été construits et/ou réhabilités pendant la phase V du projet EPA, et au total une quarantaine de site ont bénéficiés d'un accompagnement organisationnel. 8 d'entre eux feront l'objet de cette évaluation.

La stratification est faite selon :

1. Type d'accès: L'accès à l'eau potable favorisé à travers le projet est soit un accès collectif soit un accès privé. L'accès collectif se décompose en :
  - a. Bornes fontaines
  - b. Kiosques
  - c. Points d'eau isolés

Les points d'eau isolés sont construits dans des zones d'habitats dispersés, et les systèmes d'adduction desservent des agglomérations. Ils se distinguent aussi par le mode de gestion et la composition des comités. L'accès privé est uniquement offert au

travers des systèmes d'adduction étendus, et aboutissent dans les propriétés privées. Ces différents types de service devront être représentés dans l'évaluation.

2. l'année de mise en service: Seuls les ouvrages qui présentent une expérience du service d'au moins un an pourront être évalués, les autres étant considérés comme trop jeunes. Une répartition est faite entre les réhabilitations et les nouvelles constructions.
3. La localisation : Autant que possible, les sites d'enquête seront répartis dans les diverses sections communales de Verrettes, Lachapelle et de Savanette.

**Tableau 1: Liste des sites d'évaluation**

Site	Commune	Type d'intervention	Type d'ouvrage	Ménages abonnés
Bois Pintade	Savanette (2 <sup>ème</sup> section)			30
Jean Gilles	Savanette (2 <sup>ème</sup> section)			45
Corail Grande	Savanette (2 <sup>ème</sup> section)			67
Fort Besoin	Savanette (2 <sup>ème</sup> section)			30
Barbes	Verrettes (4 <sup>ème</sup> section)		PE	1400
Remonsaint	Verrettes (6 <sup>ème</sup> section)		PE	168
Prud'homme	Lachapelle (1 <sup>ère</sup> section)		SAEP	166 (K) + 164 (PP)
Mogé	Verrettes (3 <sup>ème</sup> section)		SAEP	142 (K)+ 93 (PP)

### 4.3 Les acteurs, et leur rôle dans l'évaluation

La sélection des acteurs locaux (Citoyens observateurs en tant qu'évaluateurs, et usagers ou autres acteurs en tant que répondants), est basée sur les principes de participation, appropriation, inclusion, représentativité et différenciation.

Autant que possible, il faudra veiller à ce que les acteurs, autant les CO que les personnes rencontrées aient du temps disponible, et ne pas interférer avec leurs activités. Les horaires des rencontres et les personnes seront ainsi choisies en conséquence.

#### a) Citoyens Observateurs (CO)

L'évaluation par les acteurs offre de bonnes possibilités d'atténuer les biais d'enquêtes, en particuliers, parce que les acteurs eux-mêmes mènent l'enquête. Ceux-ci sont appelés les Citoyens Observateurs (CO), et seront sélectionnés sur chaque site, et formés pour les besoins de l'enquête. Il y aura trois groupes de CO, deux à Lachapelle et Verrettes et un à Savanette.

Commune	Site	C.O	interviews	Ménages abonnés
Savanette	Bois Pintade	1	6	30
Savanette	Jean Gilles	1	6	45
Savanette	Corail Grande	1	6	67
Savanette	Fort Besoin	1	6	30
Verrettes	Barbes	2	10	1400
Verrettes	Remonsaint	2	10	168
Lachapelle	Prud'homme	2	12	166 (K) + 164 (PP)
Verrettes	Mogé	2	12	142 (K)+ 93 (PP)

Les CO seront organisés par groupes de deux ou trois personnes tel que représenté par les couleurs du tableau ci-dessus.

Les rôles spécifiques des CO sont:

- Participer aux formations conduites par l'équipe de facilitation ;
- Participer au développement et à la validation (test de terrain) du cadre conceptuel et des outils d'évaluation ;

- Conduire l'évaluation à travers des enquêtes auprès des ménages et des focus groups ;
- Enregistrer les données sur le terrain selon la méthode définie ;
- Etablir un compte rendu des visites pendant la période d'enquête ;
- Donner un feedback aux communautés lors de rencontres et relayer les informations
- Faciliter les discussions pendant l'évaluation ;
- Discuter et consolider les résultats de l'évaluation avec le facilitateur (évaluation et interprétation) ;
- Participer à la rencontre de validation ;
- Donner un compte-rendu sur le processus entier.

Les groupes de CO devront donc répondre aux critères suivant:

- Les groupes de CO sont composés de deux ou trois personnes, dont au moins une femme et une personne jeune ( $\leq 20$  an) si possible ;
- Les membres doivent savoir lire s'exprimer par écrit ;
- Parmi les trois membres, il faut veiller à maintenir une diversité dans le rapport au service de l'eau, tel que deux seront usagers (client), et un autre contribuera au service ;
- Les membres ne doivent pas être impliqués dans des activités à caractère politique ;
- Les CO doivent si possible, être en règle avec le paiement du service de l'eau et posséder une latrine ;
- Les CO doivent être prêt à s'impliquer pendant une période d'une dizaine de jour, incluant la formation, les enquêtes et les restitutions ;
- Les CO seront sélectionnés par les acteurs locaux, avec le soutien du facilitateur. Pour cela, une présentation de l'évaluation et une introduction à la méthode seront donnés aux CAEPA/CPE, TEPAC et AL au préalable.

### **b) Clients (Usagers du service)**

En général, les acteurs locaux sont les utilisateurs du service de l'eau, les comités de gestion, les autorités locales ainsi que les techniciens TEPAC, mais aussi les constructeurs de latrines et autres services privé.

La répartition des enquêtés prend en compte la représentativité de ces acteurs, ainsi que la diversité du tissu social local. Mais, sachant que la corvée d'eau est essentiellement celle des femmes, leur représentation est favorisée.

Les utilisateurs sont départagés en fonction du niveau de service, tels que ceux ayant accès à une borne fontaine, kiosque ou prise privée, ainsi qu'en fonction de la distance à parcourir pour accéder au service.

En détail, pour les points d'eau, il y a :

Une répartition représentative des ménages en fonction de la distance à parcourir. Un total de 6 à 12 ménages seront enquêtés sur chaque point d'eau sélectionnés. Parmi ces ménages, on veillera à ce qu'au moins 5 répondant sur 8 soient des femmes.

Pour les SAEP, il y a :

Un tiers d'utilisateurs avec une prise privée, un tiers d'utilisateurs proche d'un kiosque, et un autre tiers d'utilisateurs plus éloignés.

### **c) Autres acteur**

Au total, les 6 à 12 ménages seront enquêtés sur les SAEP sélectionnés. Parmi ceux-ci, on veillera à avoir une surreprésentation des femmes avec au moins 5 sur 8 pour répondre aux enquêtes.

D'une façon générale, les questions adressées aux usagers sont différentes de celles posées à des membres du CAEPA, aux autorités ou aux TEPAC.

Concernant les autorités locales, les CAEPA et les TEPAC, un représentant de chaque sera enquêté au sujet des questions qui leur sont spécifiquement adressées, et ceci pour chaque site sélectionné.

**d) Facilitateur**

L'évaluation sera accompagnée et complétée par l'implication d'un facilitateur, indépendant du projet pour chaque unité d'enquête. Pour faciliter l'indépendance et l'authenticité des réponses, il est important que cette séparation soit visible et comprise par les CO et les enquêtés.

Au total deux facilitateur constitueront une équipe de facilitation, avec un facilitateur et un co-facilitateur. Cette équipe sera responsable de la formation des CO, de la coordination de l'évaluation, de la restitution des informations par les CO, et de l'analyse finale et de la rédaction du rapport d'évaluation, ainsi que des rencontres de restitution. Le facilitateur est responsable de la qualité finale du rapport ainsi que de la qualité des modules de formation, bien que les deux devront activement participer à la production de ces documents.

Les Termes de Références sont détaillés en Annexe 4.



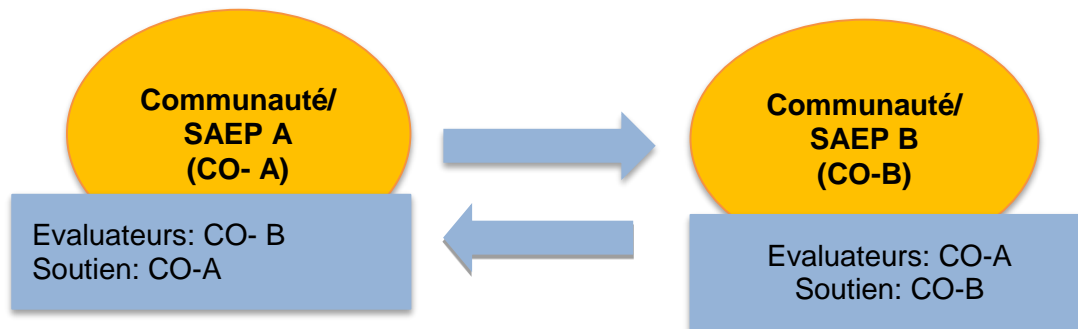
#### 4.4 Mise en œuvre et modalités de la phase de terrain

Aussitôt que le facilitateur et les CO sont sélectionnés et formés, ils procèdent à une phase de test sur le terrain pour vérifier la méthodologie. En fonction de ce test, des adaptations peuvent être apportées à la méthode avant de poursuivre sur l'ensemble des sites. Le déroulement de ce test consistera à la visite de ménages par le facilitateur en compagnie de deux CO, pour tester les entretiens et l'appropriation du questionnaire et de la méthode. Ce test se fera sur un site en dehors de ceux destinés à l'évaluation à proprement dite.

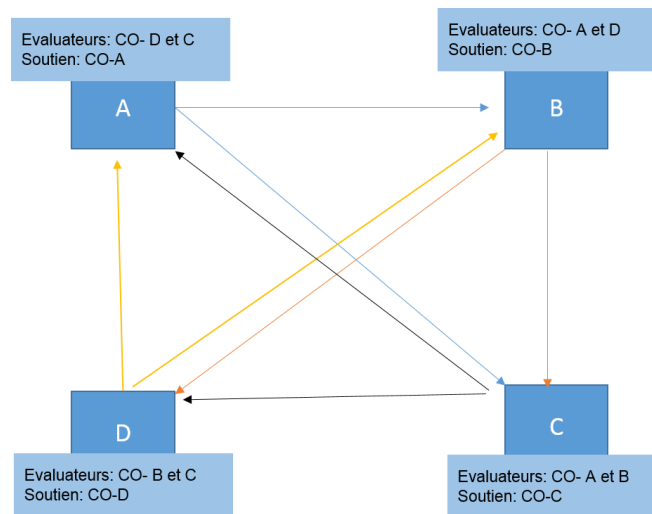
Mise en oeuvre:

A Verrettes et Lachapelle :

Chaque groupe de CO évalue deux sites/communautés selon le schéma suivant:



A Savanette, la répartition sera telle que :



Pour la première unité, il n'y aura qu'un CO « extérieur », et le CO « local ». Le facilitateur, accompagnera donc le CO local lors des entretiens.

L'évaluation comprend des interviews auprès des ménages, des Focus Groups, et des rassemblements communautaires sur le terrain avec les CO.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

Sur le terrain, 1er jour:

Les deux CO « visiteurs » rencontrent les ménages séparément, en se partageant l'ensemble des ménages et des acteurs à enquêter. Le facilitateur accompagne chacun des CO l'un après l'autre, dans les échanges avec les ménages et autres acteurs.

Les ménages auront été prévenus à l'avance et informés de ces visites, par le facilitateur au travers du CAEPA. Les ménages auront aussi été sélectionnés par le CAEPA, avec l'appui du facilitateur, qui veillera à l'équilibre des représentations.

En fin de journée, les CO et le facilitateur discuteront des résultats de ces échanges, et définiront en commun les priorités pour les discussions en Focus Group.

Sur le terrain, le deuxième jour (matin): Discussion en Focus Group. Un Focus Groups sont organisés avec 7 à 10 personnes représentant la communauté dans sa diversité, avec au moins une moitié de femmes ainsi qu'une proportion de jeunes d'au moins 30%. Parmi les participants, un tiers seront des usagers de prises privées (si existantes) et deux tiers de kiosques, ou borne fontaines. Une répartition représentative de la diversité socio-économique devra être prise en compte pour former ces groupes.

Pour les Focus Groups:

- La facilitation des Focus Group sera faite par les deux CO, et le facilitateur est chargé de prendre les notes. AU préalable, les CO et le facilitateur auront convenu des sujets à aborder et de la conduite de ces Focus Group. Pour ceci, ils se référeront aux résultats des enquêtes auprès des ménages, en choisissant les sujets les plus importants, en particuliers liés à la durabilité, à l'appropriation du service, et aux effets sur les comportements et les changements généraux dans la vie des ménages (sociaux, économiques, environnementaux, etc...). Les Focus Group doivent néanmoins offrir une liberté suffisante pour que les participants abordent les sujets qui les intéressent. Ni le facilitateur ni les CO ne devront exprimer leur opinion lors de ces échanges.
- Il est essentiel que les CO soient reconnus comme pairs par les membres du Focus Group, pour faciliter la libre expression des opinions et éviter les biais.

Sur le terrain, le deuxième jour (après-midi): Une rencontre communautaire est organisée pour restituer les discussions et les conclusions du FOCUS Group et des enquêtes auprès des ménages. Le but de cet exercice est de donner un compte rendu préliminaire de l'évaluation et de combler les éventuels manques d'information ou imprécisions qui auraient pu apparaître.

- ⇒ Un guide d'entretien avec les ménages, ainsi que pour la conduite des Focus Group est présenté en Annexe).

---

## 5. ANALYSE, VALIDATION ET DOCUMENTATION

---

### Analyse

La documentation des résultats des différentes étapes telles que les entrevues avec les ménages, les Focus Group, les ateliers de restitution à la communauté et les conclusions de ces discussions est une partie importante de l'évaluation par les acteurs. La formation prévue du Facilitateur et des CO définira les résultats escomptés de chaque étape. Les CO sont les principaux acteurs de l'analyse avec le soutien de l'animateur. En général, l'analyse doit montrer des qualités « auto critique » (voir annexe 1) de façon à comprendre les impacts réels et les mécanismes. L'analyse s'appuie sur les résultats provenant de plusieurs sources d'information (enquêtes, Focus Group, rencontres..) mais comprennent inévitablement les perceptions et les vues des CO eux-mêmes ainsi que celles du facilitateur. Pour ces raisons, il est important de bien contextualiser les réponses, les perceptions et les remarques des différents acteurs, et au possible, de vérifier les informations à l'aide de plusieurs sources et le croisement des données.

### Validation

Les CO, avec l'aide du facilitateur, rassembleront les éléments pour présenter les différentes conclusions de l'évaluation lors d'un atelier de validation. Cet atelier doit permettre de valider les informations et de les compléter si besoin. Cette rencontre sera tenue avec les représentants des utilisateurs, des CAEPA, TEPAC et autorités impliqués pendant l'évaluation, ainsi que l'équipe du projet EPA et d'autres partenaires. L'ensemble des participants, y compris l'équipe du projet, sera en mesure de répondre aux interrogations et aux interpellations que pourraient soulever la restitution de l'évaluation.

Cet atelier offre aussi l'occasion aux différents participants de s'exprimer sur les conclusions, et la méthodologie d'enquête utilisée.

Il pourrait également être intéressant de filmer cet atelier, de façon à garder certains échanges pour un partage ultérieur.

### Documentation

La documentation des résultats et de la méthodologie adoptée restituera les différentes étapes et les outils utilisés tels que:

1. Résultats de l'évaluation par les acteurs: Résultats des enquêtes auprès des ménages, des Focus Group et des rencontres communautaires ainsi que de l'atelier de validation :
  - a. Information quantitative et semi-quantitative: Texte, Tableau et graphiques
  - b. Explication de cas
  - c. Illustrations (Le facilitateur aura un appareil photo à disposition)
  - d. Témoignages et histoires (video?)

(voir l'exemple du ICIPE BA: [http://www.push-pull.net/Impact\\_assesment.pdf](http://www.push-pull.net/Impact_assesment.pdf))

### Réactivité

Il est nécessaire que les acteurs présents (partenaires, équipe projet, etc..) soient attentifs et ouverts aux remarques et conclusions des évaluateurs. Tout comme il faut aussi qu'ils puissent librement remettre en cause les conclusions et demander des comptes sur l'analyse. Un droit de débat et de réponses s'ouvre donc après la restitution, pour permettre d'ouvrir l'échange sur les perceptions des uns et des autres. Au terme de l'atelier de validation, l'ensemble des participants doivent avoir eu la possibilité d'échanger, de s'exprimer, et si possible d'être arrivé à une compréhension de la perception de l'autre.

## 6. PLANIFICATION

Le cadre de mise en œuvre de l'évaluation est circonscrit à environ 3 mois tel que ci-dessous : (Détails en Annexe 2).

S.N.	Activities	Avril				Mai				Juin				Juillet				Remarque
		1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	
1.	Planning	■	■	■														
2.	Formations, Validation			■	■	■												
3.	Implémentation					■	■	■	■	■							Définir le début de la mise en oeuvre	
4.	Analyse								■	■	■	■						
5.	Validation												■	■				
6.	Finalisation													■				

## 7. BUDGET

Un budget total de CHF XXXX est nécessaire à la mise en œuvre, répartis tel que:

### Résumé du budget

Objet	Montant USD	Remarque
<b>Rémunération des facilitateurs</b>		
<b>Rémunération des CO</b>		350 gourdes par personne par jour
<b>Transports et logement</b>		
<b>Formations</b>		
<b>Atelier de validation (l'un à Verrettes, l'autre à Lachapelle)</b>		Location d'une salle 2*
<b>Divers</b>		
<b>Total (USD.)</b>		
<b>Total (CHF)</b>		

## Annexe 1: Principes généraux à considérer pour l'évaluation par les acteurs

(Source: SDC Beneficiary Assessment – How to Note, draft January 2013)

Principe	What need to be taken into account, to the extent possible
Participation and ownership	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ The quality of participation and degree of ownership is influenced by: who decides about evaluation questions and methods, who facilitates the generation of data and the quality of those processes; who analyzes the results and draw conclusions; how it is used to inform decisions and action.</li> <li>□ All BA processes will be driven by SDC's interest in effectiveness and in some instances processes will seek to measure a couple of general indicators. This interference in the participatory space must be openly acknowledged and efforts made to minimize possible negative effects by negotiating this interest with the "assessors" and assesses. In other words, program officer's questions must be formulated in such a way as to be understood by local people. In all instances program officer's influence on questions should be minimal; all processes must allow spaces for additional questions to be framed by assessors and assesses. People involved in the BA should be well informed about aims and time commitments and feel free to participate based on their own interest, motivation and assessment of the costs and benefits of doing so.</li> </ul>
Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ When selecting who will be involved (districts, communities, villages / HH to be visited, and "assessors") there is a risk of missing the groups most concerned by the project: people disempowered, vulnerable, deprived or socially excluded. In all cases gender and other factors identified as most responsible for deprivation / exclusion and relevant in terms of benefiting from the project must be considered.</li> <li>□ Exclusion can take various, apparently innocent forms, e.g. literacy requirements, or English, French or national language speaking skills that are necessary for summarizing and interpreting data to feed into SDC decision making processes. They can exclude vulnerable people through hidden power – they don't get invited and invisible power, which means the most vulnerable exclude themselves. In some groups of peers where there are no significant power relations, it may be possible to elicit the views of an outspoken person to reflect the views of the group. In other situations interviews will be more appropriate.</li> </ul>
Representativeness	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Geographical coverage of districts/ villages/HH should be based on explicitly declared criteria that reflect the relative homogeneity of populations as relates to the questions of interest and the complexity of power relations and their effects within the context, trying to minimize both selection and response bias.</li> </ul>
Differentiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ 'Views of people' include many and sometimes conflicting perspectives. If designed in a conscious way, a BA can reflect different perspectives. At minimum it should consider sex and age disaggregation and efforts to disaggregate or test differences of viewpoints of deprived / excluded and better off groups of people.</li> </ul>
Self critical quality of analysis	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ It can be challenging to achieve participation, inclusion, representativeness and differentiation in research processes. Therefore it is important that reflections on methodology note challenges and implications for analysis and conclusions. For example if an assessor knows that powerful people have dominated a discussion that must be taken account of in the analysis and reporting.</li> <li>□ Analysis must include reflection on the implications of positionality and possible bias of the general facilitator, and assessors, and assesses.</li> </ul>
Responsiveness	<ul style="list-style-type: none"> <li>□ Project managers and SDC partners should be committed and prepared to 1) listen to what the "assessors" found (without interrupting them); 2) reflect on findings, learn and challenge their assumptions (ways of working) and 3) make steering decisions for country strategies and existing programmes based on such findings.</li> </ul>

## Annexe 2: Processus et planification de l'Evaluation par les acteurs

Etapes	lieu	temps	Date	Qui ?
Formation du facilitateur	Port-au-Prince	2 jours	25-26 avril	Equipe EPA – Facilitateur
Sélection des CO	Verrettes/LCH	3 jours	27-29 avril	Facilitateur – CO
	Savannette	3 jours	2-4 mai	Facilitateur – CO
Préparation théorique+planif		2 jours	5-8 mai	
Formation CO		3 jours	9-12 mai	
Enquête Test		1 jour	-12mai	Facilitateur - CO
Enquêtes		10 jours	16- 25 mai	Facilitateur - CO
				Facilitateur - CO
				Facilitateur - CO
Atelier de validation	Verrettes	1 jour	30 mai -3 juin	Facilitateur – CO – Equipe EPA
	Lachapelle	1 jour	30 mai -3 juin	Facilitateur – CO – Equipe EPA
Rédaction du rapport provisoire		5 jours	18 juin	Facilitateur
Finalisation du rapport		2 jours		Facilitateur
<b>Total arrondis</b>		<b>35</b>		

### Annexe 3: Cadre d'évaluation

La table suivante montre les niveaux d'évaluation (acteurs) et les « questions guides » en fonction des priorités définies dans les objectifs :

Type d'évaluation	Champs d'observation	Ménages	Focus Group	A.L.	Institution
1. La perception du rôle des acteurs dans la mise en œuvre d'un SAEP et de sa gestion	1.1 Rôle des usagers dans le processus		Comment avez-vous été impliqué ? Quels sentiments retirez-vous du processus ?		
	1.2 Rôle des acteurs dans la gestion		Comment définissez-vous votre rôle dans la gestion du système ? Pouvez-vous noter (de 1 à 10) l'importance de votre rôle dans la gestion du système ?	Comment définissez-vous votre rôle dans la gestion du service ? Pouvez-vous noter (de 1 à 10) l'importance de votre rôle dans la gestion du système ?	
2. La perception des clients du service de l'eau sur les changements sociaux, économiques et sanitaires conséquents aux changements opérés sur le niveau de service ou sur l'accès.	2.1 Qualité de l'accès	Comment considérez-vous l'accès ?: (notation 1 à 10) a) Quantité accessible b) Qualité de l'eau consommée c) Confiance dans la gestion du service		Comment considérez-vous l'accès ?: (notation 1 à 10) a) Quantité accessible b) Qualité de l'eau consommée Confiance dans la gestion du service	Comment considérez-vous l'accès ?: (notation 1 à 10) a) Quantité accessible b) Qualité de l'eau consommée Confiance dans la gestion du service
	2.2 Impact de l'accès	Avez-vous observé des changements (sociaux, économiques, sanitaires, pour les femmes, enfants,	Avez-vous observé des changements (sociaux, économiques, sanitaires) suite à la construction du système d'eau ?		

Type d'évaluation	Champs d'observation	Ménages	Focus Group	A.L.	Institution
		hommes) suite à la construction du système d'eau ?	(La santé, le temps passé à chercher de l'eau, comment est-ce que le temps gagné est utilisé ?)		
3. La perception des populations concernées sur les effets du projet en termes de changement de comportement pour l'hygiène, l'amélioration des conditions d'accès à l'assainissement, la prévalence des maladies hydriques et l'appropriation de la thématique de l'assainissement individuel.	3.1 Changement de comportement	Est-ce que vous-même, ou quelqu'un de votre ménage a changé son comportement en matière d'hygiène et d'assainissement ? Pourquoi ?	Observez-vous des changements de comportements en matière d'hygiène et d'assainissement ? (construction de latrines, lavage des mains, hygiène domestique, etc..) Pourquoi ?		
	3.2 Impact au niveau des ménages	Avez-vous le sentiment que les habitudes des membres de votre famille (en hygiène et assainissement) ont un impact sur votre vie en général ? Avez-vous le sentiment que les changements de comportement (si existants) ont un impact ? si oui, lequel ?			
	3.3 Impact au niveau communautaire		Est-ce qu'en général les comportements ont changé en matière d'hygiène et d'assainissement ? Est-ce que ces changements ont un impact sur :		



Type d'évaluation	Champs d'observation	Ménages	Focus Group	A.L.	Institution
			L'arrivée des maladies ? Les dépenses pour la santé ?		
	3.4 Mesures et initiatives volontaires pour lutter contre le manque d'hygiène	Avez-vous pris l'initiative d'améliorer les conditions d'assainissement pour votre ménage ?	Est-ce que l'amélioration des conditions d'assainissement est le problème de tous ?		
4. Perception (niveau de satisfaction) du service de l'eau	4.1 Niveau de satisfaction du service	Quelle est votre opinion sur votre accès à l'eau : très insatisfaisant à très satisfaisant (1 à 10) Expliquez.			
5. Perception (niveau de satisfaction) de l'attribution des rôles et des responsabilités	5.1 Niveau de satisfaction des usagers	Etes-vous satisfait de la gestion du service de l'eau ? (1 à 10) expliquez			
	5.2 Niveau de satisfaction des fournisseurs du service			Etes-vous satisfait du mode de gestion du service de l'eau ? (1 à 10) expliquez	Etes-vous satisfait du mode de gestion du service de l'eau ? (1 à 10) expliquez
	5.3 Mécanismes de maintenance		Quelle est votre opinion sur la répartition des rôles pour la gestion du système ? (y compris le paiement et le respect des zones de protection)	Quelle est votre opinion sur la répartition des rôles pour la gestion du système ? (y compris le paiement et la surveillance des	Quelle est votre opinion sur la répartition des rôles pour la gestion du système ?

Type d'évaluation	Champs d'observation	Ménages	Focus Group	A.L.	Institution
				zones de protection)	
6. Perception (niveau de satisfaction) des CAEPA / TEPAC et Autorités Locales sur les appuis offerts par le projet, et adéquation avec les besoins	6.1 Niveau de satisfaction sur le processus d'appui et les méthodes utilisées			Quel est votre opinion sur les méthodes d'appui, et la communication du projet EPA ? Satisfaction (1 à 10) Expliquez	CAEPA, TEPAC : Quel est votre opinion sur les méthodes d'appui du projet EPA ? Satisfaction (1 à 10) Expliquez
	6.2 Niveau de satisfaction sur les contenus des renforcements et le comblement des besoins			Quel est votre opinion sur les appuis donnés par le projet EPA, pour permettre aux autorités de jouer leur rôle dans le service de l'eau? Satisfaction (1 à 10) Expliquez	Quel est votre opinion sur les appuis donnés par le projet EPA, pour permettre aux CAEPA/TEPAC de jouer leur rôle dans le service de l'eau? Satisfaction (1 à 10) Expliquez
7. Perception des constructeurs de latrines sur le marché de l'assainissement, sur les efforts d'augmentation de la demande de la part du projet, et sur leurs compétences à répondre à la demande.	7.1 Impact des efforts pour le renforcement de la demande par le projet (ou autre.. ?)	<b>Aux constructeurs de latrines :</b> Observez-vous une augmentation de la demande (de vos activités de constructeur de latrine) ?			
	7.2 Niveau de compétence qui répond aux besoins du marché et à la promotion des services	Est-ce vous pensez avoir amélioré votre capacité à vendre vos service ? (qualité de la construction et capacité commerciale)			

Type d'évaluation	Champs d'observation	Ménages	Focus Group	A.L.	Institution
8. Perspective des acteurs en général sur l'évolution de leur rôle et de leur implication dans le service de l'eau et pour l'assainissement individuel et l'hygiène	8.1 Appropriation du rôle dans les services pour l'eau et l'assainissement : « Que vais-je faire demain sur ces questions ? »	Comment voyez-vous votre rôle pour le fonctionnement du « système d'eau » à l'avenir ? Comment allez-vous améliorer encore la qualité de l'assainissement pour votre ménage ?	Comment voyez-vous votre rôle pour le fonctionnement du « système d'eau » à l'avenir ? Comment allez-vous améliorer encore la qualité de l'assainissement pour votre ménage ?	Comment voyez-vous votre rôle pour le fonctionnement du « système d'eau » à l'avenir ? Comment allez-vous soutenir l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement ?	Comment voyez-vous votre rôle pour le fonctionnement du « système d'eau » à l'avenir ? Comment allez-vous soutenir l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement ?
9. Divers	Autres questions ou observation ?	Avez-vous d'autres questions ou observation ?	Avez-vous d'autres questions ou observation ?	Avez-vous d'autres questions ou observation ?	Avez-vous d'autres questions ou observation ?

## **Annexe 4: Termes de Références (TdR) des facilitateurs**

### **Termes de Références**

#### **Pour la facilitation de l'évaluation par les acteurs, du projet EPA-V**

---

#### **1. Introduction**

Le projet EPA-V mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation avec le soutien financier de la DCC à Verrettes, Lachapelle et Savanette poursuit l'objectif de renforcer les acteurs locaux du secteur EPA pour la durabilité des services fournis au moyen d'interventions à trois niveaux: la construction/réhabilitation d'infrastructures EPA, le renforcement des capacités des acteurs, et le partage des expériences et pratiques du projet.

La cinquième phase du projet se termine en mars 2016, après quatre ans et demi, bouclant ainsi près de vingt ans d'intervention dans le secteur par le financement de la Coopération Suisse.

Une évaluation du projet à mi-parcours avait été menée en août 2013. A la suite de laquelle certaines réorientations stratégiques avaient été opérées, pour concentrer les actions vers plus de durabilité. Une évaluation sectorielle a quant à elle été menée en 2014 par la DDC, afin de déterminer la contribution Suisse au secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement en Haïti. A ce titre, les projets d'HELVETAS constituent une partie importante de l'analyse. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence l'évolution de l'appui au secteur, ainsi que les éléments de durabilité sur un large échantillon d'actions.

Un travail de capitalisation des expériences du projet EPA a également été réalisé dans le cours de l'année 2015, pour rassembler et synthétiser les leçons tirées de nombreuses années d'intervention dans le domaine de l'Eau potable et de l'Assainissement, par les équipes d'HELVETAS.

Ces différents éléments offrent un point de vue sur les interventions et sur les défis, qui permet de développer de nouvelles propositions pour adapter l'appui du programme en Haïti et atteindre une meilleure efficacité. En plus de cet exercice, une évaluation finale, focalisée sur les approches du projet et leur adaptation au contexte a aussi été menée en février 2016. Celle-ci nous renseigne sur l'évolution globale des méthodes et de la stratégie du projet, et a permis d'analyser quelles étaient les approches les plus adaptées au contexte actuel et à ses évolutions probables pour augmenter le niveau d'accès au service de l'eau et à l'assainissement par les populations rurales, et améliorer leurs conditions de vie.

Les changements constatés par les usagers des services d'eau et d'assainissement sont généralement connus de façon quantitative par le projet, au travers des réalisations. Par contre, la perception des usagers à propos des changements vécus, ainsi que les répercussions directes et indirectes sur les conditions de vie n'ont jusqu'ici pas été mesurées. Voici donc l'objet de ce dernier travail, qui consistera à l'évaluation participative par les usagers, de ces changements.

#### **2. Objectifs de l'évaluation par les acteurs**

L'objectif principal est de comprendre quels sont les perceptions des éléments de changements principaux dans la vie des usagers du service de l'Eau et de l'Assainissement dans les zones d'intervention en rapport avec les résultats du projet EPA-V. C'est aussi de comprendre quels sont les perceptions des autres partenaires, comme les autorités locales, les comités de gestion et les services techniques, constructeurs de latrines, sur les changements intervenus dans leurs activités et dans leur rôle en général, dans le courant de la mise en œuvre du projet.

En deuxième temps, l'évaluation doit également permettre de comprendre quelles sont les perspectives de ces acteurs afin de poursuivre ou de réagir aux changements.

### 3. Methodologie

Les aspects méthodologiques principaux sont soulignés ci-après, mais des évolutions et adaptations pourront être apportées lors des formations et suites aux tests.

#### Cadre d'évaluation

En principe, il est souhaitable que les citoyens observateurs (évaluateurs) disposent d'une large flexibilité pour poser leurs propres questions, basées sur leurs propres considérations. D'une autre part, il faut que l'évaluation maintienne ses objectifs pour l'analyse des impacts, tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement, par la formulation d'objectifs clairs.

Ceux-ci sont établis, comme étant:

- La perception du rôle des acteurs dans la mise en œuvre d'un SAEP et de sa gestion
- La perception des clients du service de l'eau sur les changements sociaux, économiques et sanitaires conséquents aux changements opérés sur le niveau de service ou sur l'accès.
- La perception des populations concernées sur les effets du projet en termes de changement de comportement pour l'hygiène, l'amélioration des conditions d'accès à l'assainissement, la prévalence des maladies hydriques et l'appropriation de la thématique de l'assainissement individuel.
- Perception (niveau de satisfaction) du service de l'eau
- Perception (niveau de satisfaction) de l'attribution des rôles et des responsabilités
- Perception (niveau de satisfaction) des CAEPA / TEPAC et Autorités Locales sur les appuis offerts par le projet, et adéquation avec les besoins
- Perception des constructeurs de latrines sur le marché de l'assainissement, sur les efforts d'augmentation de la demande de la part du projet, et sur leurs compétences à répondre à la demande.
- Perspective des acteurs en général sur l'évolution de leur rôle et de leur implication dans le service de l'eau et pour l'assainissement individuel et l'hygiène

La nature des informations récoltées doit être équilibrée entre :

- d) Information quantitative
- e) Information qualitative dérivée de l'interprétation des perceptions et des niveaux de satisfaction
- f) La description et l'information narrative (témoignage, etc..)

### 4. Rôles du facilitateur

Le facilitateur, assume la responsabilité générale de la coordination du processus et de la la bonne marche de l'évaluation en termes de qualité et de respect des délais et des budgets. En particuliers, il devra:

1. Coordonner et accompagner les étapes de l'évaluation
2. Respecter la méthodologie décrite dans le document de concept, et procéder aux ajustements nécessaires en accord avec l'équipe du projet EPA
3. Se former pour le processus, avec l'équipe du projet EPA.
4. Développer une méthodologie (en collaboration avec le co-facilitateur) dans le but de/et former les Citoyens Observateurs et les accompagner dans leurs tâches, au cours du processus
5. Mener la phase de test sur le terrain, pour valider la méthodologie, et procéder aux ajustements nécessaires, en collaboration avec l'équipe EPA et le co-facilitateur

6. Etablir un calendrier de mise en oeuvre précis, aussitôt que la méthodologie est validée
7. Accompagner les CO lors des enquêtes, Focus group, rassemblements communautaires, pour s'assurer de la bonne utilisation de la méthode et des outils
8. Soutenir les CO dans l'organisation et le déroulement des rencontres communautaires
9. S'assurer de la qualité des informations récupérées par les CO, de leur traduction en français, de leur classement et de leur analyse
10. Relever directement les informations les plus importantes, sur le terrain. En particuliers ce qui peut être observé, mais qui n'a pas été mentionné
11. Prendre des photos des rencontres, des situations, et de phases du processus. Et classer ces photos dans des dossiers, avec commentaires et références.
12. Organiser et faciliter les ateliers de validation
13. Elaborer un rapport provisoire, basé sur les résultats obtenus et validés dans l'unité attribuée
14. Produire un rapport final en rassemblant et en synthétisant les informations des deux unités, en intégrant les commentaires et remarques de l'équipe du projet EPA
15. Tenir une comptabilité claire et transparente de toutes les dépenses faites dans le cadre de l'évaluation, et en accord avec les tâches convenues à l'avance.

Des modifications des tâches peuvent intervenir en cours de processus en fonction des besoins de l'évaluation.

## **5. Profil du facilitateur**

Le facilitateur doit pouvoir démontrer les compétences suivantes:

1. Avoir une longue et riche expérience dans la facilitation de processus participatif en milieu rural Haïtien, et en particulier liés au développement rural
2. Capacité d'écoute et d'analyse, ainsi que de conduire des discussions de groupes sans diriger les conclusions
3. Capacités avérées dans les processus d'évaluation sur le terrain, et dans la facilitation d'ateliers
4. Expérience d'accompagnement et de formation de personnes issues du milieu rural Haïtien
5. Posséder d'excellentes capacités d'expression à l'oral et à l'écrit, à la fois en créole et en français
6. Capacités avérées dans la production de documents de synthèse et dans la systématisation de processus
7. Excellente connaissance du contexte local

## **6. Outils et facilitation de la mise en oeuvre**

Le facilitateur sera responsable du travail des CO ainsi que de la mise en oeuvre des enquêtes, Focus Group, rencontres communautaires et atelier de validation.

Pour la réalisation de ces activités, et notamment pour le paiement de CO, de leur déplacement et des frais de mise en oeuvre, un budget devra être géré par le facilitateur. Chaque dépense sera donc comptabilisée et justifiée.

Pour la réalisation de son travail, le facilitateur aura à sa disposition un appareil de photographie.

Le facilitateur et le co-facilitateur devront être le plus autonome possible. Dans les zones d'accès difficiles et pour certains trajets, le transport pourra être facilité par le projet EPA.

## **7. Durée du travail**

Le facilitateur commencera à se former avec l'équipe du projet EPA pendant le mois d'avril, et procédera à la validation de la méthode et entamera le processus d'évaluation pendant le mois de mai. Une partie du mois de juin sera consacrée à l'analyse et à la rédaction. Quelques jours seront ensuite nécessaires pendant le mois de juillet pour la validation et la finalisation. La période de travail s'étend donc de mi-avril à début juillet, mais ne nécessitera une implication à plein temps que lors du mois de mai et une partie de juin. Ainsi, un total de 35 jours travaillés sera accordé.

## 8. Produits

La facilitateur devra remettre les produits suivants:

Type
1. Un document de formation des Citoyens Observateurs
2. Des ajustements méthodologiques, dérivés de la phase de test
3. Un planning détaillé de la mise en œuvre, ainsi que plan pour la collecte et l'analyse des données
4. Une évaluation de la mise en œuvre sur le terrain (critique sur la méthodologie)
5. Document de synthèse des éléments récoltés pendant les différentes phases de l'évaluation, et présentation lors de l'atelier de validation
6. Une proposition pour le déroulement de l'atelier de validation, en fonction des contenus prioritaires
7. Draft analysis of collected information for presentation in validation workshop
8. Analyse finale des données en considération de l'atelier de validation, et production du rapport préliminaire
9. Remise du rapport final intégrant les commentaires et les réponses aux questions de l'équipe EPA, lors d'une présentation de restitution chez HELVETAS Swiss Intercooperation

# Termes de Références

## Pour la co-facilitation de l'évaluation par les acteurs, du projet EPA-V

---

### 1. Introduction

Le projet EPA-V mis en œuvre par HELVETAS Swiss Intercooperation avec le soutien financier de la DCC à Verrettes, Lachapelle et Savanette poursuit l'objectif de renforcer les acteurs locaux du secteur EPA pour la durabilité des services fournis au moyen d'interventions à trois niveaux: la construction/réhabilitation d'infrastructures EPA, le renforcement des capacités des acteurs, et le partage des expériences et pratiques du projet.

La cinquième phase du projet se termine en mars 2016, après quatre ans et demi, bouclant ainsi près de vingt ans d'intervention dans le secteur par le financement de la Coopération Suisse.

Une évaluation du projet à mi-parcours avait été menée en août 2013. A la suite de laquelle certaines réorientations stratégiques avaient été opérées, pour concentrer les actions vers plus de durabilité. Une évaluation sectorielle a quant à elle été menée en 2014 par la DDC, afin de déterminer la contribution Suisse au secteur de l'Eau potable et de l'Assainissement en Haïti. A ce titre, les projets d'HELVETAS constituent une partie importante de l'analyse. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence l'évolution de l'appui au secteur, ainsi que les éléments de durabilité sur un large échantillon d'actions.

Un travail de capitalisation des expériences du projet EPA a également été réalisé dans le cours de l'année 2015, pour rassembler et synthétiser les leçons tirées de nombreuses années d'intervention dans le domaine de l'Eau potable et de l'Assainissement, par les équipes d'HELVETAS.

Ces différents éléments offrent un point de vue sur les interventions et sur les défis, qui permet de développer de nouvelles propositions pour adapter l'appui du programme en Haïti et atteindre une meilleure efficacité. En plus de cet exercice, une évaluation finale, focalisée sur les approches du projet et leur adaptation au contexte a aussi été menée en février 2016. Celle-ci nous renseigne sur l'évolution globale des méthodes et de la stratégie du projet, et a permis d'analyser quelles étaient les approches les plus adaptées au contexte actuel et à ses évolutions probables pour augmenter le niveau d'accès au service de l'eau et à l'assainissement par les populations rurales, et améliorer leurs conditions de vie.

Les changements constatés par les usagers des services d'eau et d'assainissement sont généralement connus de façon quantitative par le projet, au travers des réalisations. Par contre, la perception des usagers à propos des changements vécus, ainsi que les répercussions directes et indirectes sur les conditions de vie n'ont jusqu'ici pas été mesurées. Voici donc l'objet de ce dernier travail, qui consistera à l'évaluation participative par les usagers, de ces changements.

### 2. Objectifs de l'évaluation par les acteurs

L'objectif principal est de comprendre quels sont les perceptions des éléments de changements principaux dans la vie des usagers du service de l'Eau et de l'Assainissement dans les zones d'intervention en rapport avec les résultats du projet EPA-V. C'est aussi de comprendre quels sont les perceptions des autres partenaires, comme les autorités locales, les comités de gestion et les services techniques, constructeurs de latrines, sur les changements intervenus dans leurs activités et dans leur rôle en général, dans le courant de la mise en œuvre du projet.

En deuxième temps, l'évaluation doit également permettre de comprendre quelles sont les perspectives de ces acteurs afin de poursuivre ou de réagir aux changements.

### 3. Methodologie



Les aspects méthodologiques principaux sont soulignés ci-après, mais des évolutions et adaptations pourront être apportées lors des formations et suites aux tests.

### **Cadre d'évaluation**

En principe, il est souhaitable que les citoyens observateurs (évaluateurs) disposent d'une large flexibilité pour poser leurs propres questions, basées sur leurs propres considérations. D'une autre part, il faut que l'évaluation maintienne ses objectifs pour l'analyse des impacts, tels que l'accès à l'eau et à l'assainissement, par la formulation d'objectifs clairs.

Ceux-ci sont établis, comme étant:

- La perception du rôle des acteurs dans la mise en œuvre d'un SAEP et de sa gestion
- La perception des clients du service de l'eau sur les changements sociaux, économiques et sanitaires conséquents aux changements opérés sur le niveau de service ou sur l'accès.
- La perception des populations concernées sur les effets du projet en termes de changement de comportement pour l'hygiène, l'amélioration des conditions d'accès à l'assainissement, la prévalence des maladies hydriques et l'appropriation de la thématique de l'assainissement individuel.
- Perception (niveau de satisfaction) du service de l'eau
- Perception (niveau de satisfaction) de l'attribution des rôles et des responsabilités
- Perception (niveau de satisfaction) des CAEPA / TEPAC et Autorités Locales sur les appuis offerts par le projet, et adéquation avec les besoins
- Perception des constructeurs de latrines sur le marché de l'assainissement, sur les efforts d'augmentation de la demande de la part du projet, et sur leurs compétences à répondre à la demande.
- Perspective des acteurs en général sur l'évolution de leur rôle et de leur implication dans le service de l'eau et pour l'assainissement individuel et l'hygiène

La nature des informations récoltées doit être équilibrée entre :

- a) Information quantitative
- b) Information qualitative dérivée de l'interprétation des perceptions et des niveaux de satisfaction
- c) La description et l'information narrative (témoignage, etc..)

### **4. Rôles du co-facilitateur**

Le facilitateur, assume la responsabilité générale de la coordination du processus et de la la bonne marche de l'évaluation en termes de qualité et de respect des délais et des budgets. En particuliers, il devra:

1. Accompagner les étapes de l'évaluation et appuyer le facilitateur pour l'organisation générale
2. Respecter la méthodologie décrite dans le document de concept, et procéder aux ajustements nécessaires en accord avec l'équipe du projet EPA
3. Se former pour le processus, avec l'équipe du projet EPA.
4. Développer une méthodologie (en collaboration avec le facilitateur) dans le but de/et former les Citoyens Observateurs et les accompagner dans leurs tâches, au cours du processus
5. Mener la phase de test sur le terrain, pour valider la méthodologie, et procéder aux ajustements nécessaires, en collaboration avec l'équipe EPA et le facilitateur

6. Etablir un calendrier de mise en oeuvre précis, aussitôt que la méthodologie est validée en accord avec le facilitateur ;
7. Accompagner les CO lors des enquêtes, Focus group, rassemblements communautaires, pour s'assurer de la bonne utilisation de la méthode et des outils
8. Soutenir les CO dans l'organisation et le déroulement des rencontres communautaires
9. S'assurer de la qualité des informations récupérées par les CO, de leur traduction en français, de leur classement et de leur analyse
10. Relever directement les informations les plus importantes, sur le terrain. En particuliers ce qui peut être observé, mais qui n'a pas été mentionné
11. Prendre des photos des rencontres, des situations, et de phases du processus. Et classer ces photos dans des dossiers, avec commentaires et références.
12. Organiser et faciliter les ateliers de validation
13. Elaborer un rapport provisoire, basé sur les résultats obtenus et validés dans l'unité attribuée
14. Participer au rapport final en facilitant l'assemblage et la synthèse des informations, en collaboration avec le facilitateur.
15. Tenir une comptabilité claire et transparente de toutes les dépenses faites dans le cadre de l'évaluation, et en accord avec les tâches convenues à l'avance, pour l'unité concernée, et rapporter cette comptabilité au facilitateur.

Des modifications des tâches peuvent intervenir en cours de processus en fonction des besoins de l'évaluation.

## **5. Profil du co-facilitateur**

Le facilitateur doit pouvoir démontrer les compétences suivantes:

1. Avoir une longue et riche expérience dans la facilitation de processus participatif en milieu rural Haïtien, et en particulier liés au développement rural
2. Capacité d'écoute et d'analyse, ainsi que de conduire des discussions de groupes sans diriger les conclusions
3. Capacités avérées dans les processus d'évaluation sur le terrain, et dans la facilitation d'ateliers
4. Expérience d'accompagnement et de formation de personnes issues du milieu rural Haïtien
5. Posséder d'excellentes capacités d'expression à l'oral et à l'écrit, à la fois en créole et en français
6. Capacités avérées dans la production de documents de synthèse et dans la systématisation de processus
7. Excellente connaissance du contexte local

## **6. Outils et facilitation de la mise en œuvre**

Le facilitateur sera responsable du travail des CO ainsi que de la mise en œuvre des enquêtes, Focus Group, rencontres communautaires et atelier de validation.

Pour la réalisation de ces activités, et notamment pour le paiement de CO, de leur déplacement et des frais de mise en œuvre, un budget devra être géré par le facilitateur. Chaque dépense sera donc comptabilisée et justifiée.

Pour la réalisation de son travail, le facilitateur aura à sa disposition un appareil de photographie.

Le facilitateur et le co-facilitateur devront être le plus autonome possible. Dans les zones d'accès difficiles et pour certains trajets, le transport pourra être facilité par le projet EPA.

## 7. Durée du travail

Le co-facilitateur commencera à se former avec l'équipe du projet EPA pendant le mois d'avril, et procédera à la validation de la méthode et entamera le processus d'évaluation pendant le mois de mai. Une partie du mois de juin sera consacrée à l'analyse et à la rédaction. Quelques jours seront ensuite nécessaires pendant le mois de juillet pour la validation et la finalisation.

La période de travail s'étend donc de mi-avril à début juillet, mais ne nécessitera une implication à plein temps que lors du mois de mai et une partie de juin. Ainsi, un total de 35 jours travaillés sera accordé.

## 8. Produits

La facilitateur devra remettre les produits suivants:

Type
1. Un document de formation des Citoyens Observateurs
2. Des ajustements méthodologiques, dérivés de la phase de test
3. Un planning détaillé de la mise en œuvre, ainsi que plan pour la collecte et l'analyse des données
4. Une évaluation de la mise en œuvre sur le terrain (critique sur la méthodologie)
5. Document de synthèse des éléments récoltés pendant les différentes phases de l'évaluation, et présentation lors de l'atelier de validation
6. Une proposition pour le déroulement de l'atelier de validation, en fonction des contenus prioritaires
7. Draft analysis of collected information for presentation in validation workshop
8. Analyse finale des données en considération de l'atelier de validation, et production du rapport préliminaire
9. Remise du rapport final intégrant les commentaires et les réponses aux questions de l'équipe EPA, lors d'une présentation de restitution chez HELVETAS Swiss Intercooperation



**HELVETAS**  
Swiss Intercooperation

HAÏTI

HELVETAS Swiss Intercooperation